

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 février 2006
Français
Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

Afin de faire mieux connaître à tous les États Membres les initiatives que le Conseil de sécurité a prises ces dernières années pour rendre ses travaux plus efficaces et plus transparents, les membres du Conseil ont demandé au Secrétariat de mettre à jour l'index récapitulatif des notes et déclarations du Président du Conseil de sécurité concernant la documentation et les procédures du Conseil (S/2002/1000, annexe). En conséquence, le Secrétariat a établi un index actualisé qui est reproduit dans l'annexe à la présente note.



Annexe**Index récapitulatif des notes et déclarations du Président
du Conseil de sécurité concernant la documentation
et les procédures du Conseil (juin 1993-décembre 2005)****1. Ordre du jour**

S/26015 du 30 juin 1993 Note du Président du Conseil de sécurité	Concerne la publication de l'ordre du jour provisoire des séances publiques du Conseil dans le <i>Journal</i> .
S/26812 du 29 novembre 1993 Note du Président du Conseil de sécurité	Prévoit de présenter les questions inscrites à l'ordre du jour au moyen de formulations descriptives afin d'éviter que plusieurs questions distinctes traitent en fait du même sujet.
S/2002/316 du 26 mars 2002 Note du Président du Conseil de sécurité	Concerne la présentation en séance publique des points de l'ordre du jour, avec indication de l'intitulé des points ou questions à examiner.
S/2005/251 du 18 avril 2005 Note du Président du Conseil de sécurité	Concerne la formulation du titre du point de l'ordre du jour relatif aux questions concernant l'Iraq.

2. Rapport annuel

S/26015 du 30 juin 1993 Note du Président du Conseil de sécurité	Modifie la présentation et les modes de distribution et d'adoption en séance publique. Modifiée par la note publiée sous la cote S/2002/199.
S/1995/234 du 29 mars 1995 Note du Président du Conseil de sécurité	Concerne la présentation dans l'introduction d'informations plus détaillées sur chaque comité des sanctions. Annulée et remplacée par la note publiée sous la cote S/2002/199.
S/PRST/1996/13 du 28 mars 1996 Déclaration du Président du Conseil de sécurité	Concerne la présentation d'informations sur les réunions avec les pays qui fournissent des contingents présidées par le Président. Modifiée par la note publiée sous la cote S/2002/199.
S/1997/451 du 12 juin 1997 Note du Président du Conseil de sécurité	Modifie la présentation et prévoit la publication d'additifs au rapport. Annulée et remplacée par la note publiée sous la cote S/2002/199.
S/1998/1016 du 30 octobre 1998 Note du Président du Conseil de sécurité	Concerne la présentation dans le rapport des rapports annuels des comités des sanctions. Annulée et remplacée par la note publiée sous la cote S/2002/199.

S/2002/199 du 26 février 2002,
nouveau tirage le 22 mai 2002
Note du Président du Conseil de sécurité

Modifie la période sur laquelle porte le rapport; en modifie la présentation; prévoit que le rapport sera présenté par le Président du Conseil à l'Assemblée générale.

3. Réunions d'information

S/1999/1291 du 30 décembre 1999
Note du Président du Conseil de sécurité

Concerne la présentation par le Secrétariat d'informations au Conseil durant ses réunions. Définit l'objet et les modalités des réunions d'information tenues par le Président à l'intention des États qui ne sont pas membres du Conseil, après les consultations plénières.

S/2002/316 du 26 mars 2002
Note du Président du Conseil de sécurité

Prévoit l'établissement et la diffusion de fiches analytiques imprimées pour les réunions d'information organisées par le Secrétariat à l'intention des membres du Conseil.

4. Documentation

S/26015 du 30 juin 1993
Note du Président du Conseil de sécurité

Concerne la citation des documents mentionnés dans les projets de résolution ou déclarations du Président, notamment les cotes.

S/26389 du 31 août 1993
Note du Président du Conseil de sécurité

Concerne la publication des documents du Conseil.

S/1999/1291 du 30 décembre 1999
Note du Président du Conseil de sécurité

Concerne la communication en temps voulu des notes d'information sur les opérations sur le terrain aux États qui ne sont pas membres du Conseil.

S/2001/640 du 29 juin 2001
Note du Président du Conseil de sécurité

Prévoit la communication et la diffusion par le Président et le Secrétariat des décisions du Conseil et des déclarations du Président à la presse, ainsi que la publication, en tant que communiqués de presse de l'Organisation des Nations Unies, des déclarations du Président à la presse.

S/2002/316 du 26 mars 2002
Note du Président du Conseil de sécurité

Concerne les dates de publication et de distribution des rapports du Secrétaire général.

5. Consultations

S/1994/230 du 28 février 1994 Note du Président du Conseil de sécurité	Prévoit la distribution, lors des consultations, des communiqués de presse du Secrétaire général concernant les questions dont le Conseil est saisi.
S/PRST/1994/62 du 4 novembre 1994 Déclaration du Président du Conseil de sécurité	Prévoit que le Président fera un exposé succinct des opinions exprimées par les participants aux réunions tenues avec les pays qui fournissent des contingents.
S/2000/155 du 28 février 2000 Note du Président du Conseil de sécurité	Prévoit que les membres nouvellement élus du Conseil seront invités à assister à des consultations pendant le mois qui précède le début de leur mandat. Annulée et remplacée par le document publié sous la cote S/2002/1276.
S/2002/1276 du 22 novembre 2002 Note du Président du Conseil de sécurité	Prévoit que les membres nouvellement élus seront invités à assister à des consultations et à des séances pendant le mois qui précède le début de leur mandat. Annulée et remplacée par le document publié sous la cote S/2004/939.
S/2004/939 du 2 décembre 2004 Note du Président du Conseil de sécurité	Prévoit que les membres nouvellement élus seront invités à assister à des consultations et à des séances pendant le mois qui précède le début de leur mandat.

6. Séances

a) Distribution des déclarations

S/1994/329 du 23 mars 1994 Note du Président du Conseil de sécurité	Concerne la distribution du texte des déclarations à l'extérieur de la salle du Conseil. Annulée et remplacée par le document publié sous la cote S/2000/274.
S/2000/274 du 31 mars 2000 Note du Président du Conseil de sécurité	Concerne la distribution du texte des déclarations dans la salle du Conseil.

b) Types de séances

S/1999/1291 du 30 décembre 1999 Note du Président du Conseil de sécurité	Définit de façon non exhaustive les divers types de séances publiques et privées du Conseil.
---	--

c) Notification des réunions

S/1998/1016 du 30 octobre 1998 Note du Président du Conseil de sécurité	Prévoit la création par le Secrétariat d'un mécanisme permettant d'informer les États qui ne sont pas membres du Conseil des réunions non prévues ou des réunions d'urgence.
--	--

d) Séances publiques

S/PRST/1994/81 du 16 décembre 1994 Déclaration du Président du Conseil de sécurité	Prévoit un recours accru aux séances publiques, en particulier lorsque le Conseil commence à examiner une question.
S/1998/1016 du 30 octobre 1998 Note du Président du Conseil de sécurité	Encourage le Secrétaire général à faire des déclarations lors des séances publiques.
S/1999/1291 du 30 décembre 1999 Note du Président du Conseil de sécurité	Concerne la définition des questions supplémentaires devant être examinées lors de séances publiques, notamment la situation de pays donnés.
S/2002/316 du 26 mars 2002 Note du Président du Conseil de sécurité	Prévoit qu'en séance publique, les orateurs doivent être désignés par leur nom et leur qualité.
S/2002/591 du 29 mai 2002 Note du Président du Conseil de sécurité	Concerne la disposition des places des non-membres du Conseil invités à prendre la parole lors d'une réunion de ce dernier.

7. Programme de travail

S/26176 du 27 juillet 1993 Note du Président du Conseil de sécurité	Concerne la communication aux États Membres des prévisions indicatives relatives au programme de travail.
S/1998/354 du 30 avril 1998 Note du Président du Conseil de sécurité	Concerne la communication aux États Membres du programme de travail provisoire.

8. Résolutions et déclarations du Président

S/26015 du 30 juin 1993 Note du Président du Conseil de sécurité	Prévoit que les déclarations du Président indiqueront la formulation convenue du thème au titre duquel elles sont autorisées.
S/1994/230 du 28 février 1994 Note du Président du Conseil de sécurité	Prévoit que les projets de résolution publiés sous forme provisoire seront mis à la disposition des États qui ne sont pas membres du Conseil lors des consultations plénières ou le lendemain.

S/1999/165 du 17 février 1999 Note du Président du Conseil de sécurité	Indique qu'il importe que tous les membres du Conseil puissent participer pleinement à l'élaboration des résolutions du Conseil et des déclarations du Président et disposent de suffisamment de temps pour ce faire et que les contributions de groupes d'amis ou d'arrangements similaires sont les bienvenues.
S/1999/1291 du 30 décembre 1999 Note du Président du Conseil de sécurité	Préconise que les projets de résolution et les projets de déclaration du Président soient mis à la disposition des États non membres du Conseil dès qu'ils sont présentés en consultations plénières.
S/2001/640 du 29 juin 2001 Note du Président du Conseil de sécurité	Prévoit la communication et la diffusion par le Secrétariat des décisions du Conseil et des déclarations à la presse à tous les intéressés.

9. Comités des sanctions

S/1995/234 du 29 mars 1995 Note du Président du Conseil de sécurité	Énumère les améliorations à apporter afin de rendre plus transparentes les procédures des comités des sanctions.
S/1995/438 du 31 mai 1995 Note du Président du Conseil de sécurité	Prévoit le maintien de la pratique consistant à entendre, lors des séances privées des comités des sanctions, les observations des États Membres et des organisations concernées.
S/1996/54 du 24 janvier 1996 Note du Président du Conseil de sécurité	Préconise que le Président de chaque comité des sanctions fasse rapport oralement aux États Membres intéressés après chaque réunion.
S/1998/1016 du 30 octobre 1998 Note du Président du Conseil de sécurité	Arrête les dispositions relatives à la nomination du bureau des comités des sanctions.
S/1999/92 du 29 janvier 1999 Note du Président du Conseil de sécurité	Dresse la liste des mesures pratiques visant à améliorer les travaux des comités des sanctions.
S/2000/319 du 17 avril 2000 Note du Président du Conseil de sécurité	Prévoit l'établissement d'un groupe de travail officieux chargé de formuler des recommandations générales sur les dispositions à prendre pour améliorer l'efficacité des sanctions imposées par les Nations Unies, y compris les méthodes de travail des comités des sanctions et la coordination entre eux.

S/2002/70 du 15 janvier 2002 Note du Président du Conseil de sécurité	Indique qu'un nouveau Président du groupe de travail a été nommé; rappelle que le groupe est chargé de formuler des recommandations générales sur les dispositions à prendre pour améliorer l'efficacité des sanctions imposées par les Nations Unies.
S/2003/1185 du 18 décembre 2003 Note du Président du Conseil de sécurité	Proroge le mandat du Groupe de travail officieux jusqu'au 31 décembre 2004; rappelle que le groupe est chargé de formuler des recommandations générales sur les dispositions à prendre pour améliorer l'efficacité des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies.
S/2004/1014 du 23 décembre 2004 Note du Président du Conseil de sécurité	Proroge le mandat du groupe de travail officieux jusqu'au 31 décembre 2005; rappelle que le groupe est chargé de formuler des recommandations générales sur les dispositions à prendre pour améliorer l'efficacité des sanctions imposées par les Nations Unies et énumère des questions à examiner dans ce contexte (amélioration de la coopération entre les comités des sanctions, durée et levée des sanctions, procédures de radiation des listes, sanctions secondaires, etc.).
S/2005/841 du 29 décembre 2005 Note du Président du Conseil de sécurité	Proroge le mandat du groupe de travail officieux jusqu'au 31 décembre 2006; rappelle que le Groupe est chargé de formuler des recommandations générales sur les dispositions à prendre pour améliorer l'efficacité des sanctions imposées par les Nations Unies et énumère des questions à examiner dans ce contexte (amélioration de la coopération entre les comités des sanctions, durée et levée des sanctions, procédures de radiation des listes, sanctions secondaires, etc.).

10. Questions dont le Conseil est saisi

S/1996/603 du 30 juillet 1996,
nouveau tirage le 22 août 1996
Note du Président du Conseil de sécurité

Prévoit qu'à compter du 15 septembre 1996, les questions que le Conseil n'aura pas examinées au cours des cinq années précédentes seront automatiquement retirées de la liste des questions dont il est saisi, sauf en cas d'objection officielle d'un État Membre avant cette date.

S/1996/704 du 29 août 1996
Note du Président du Conseil de sécurité

Modifie la note publiée sous la cote S/1996/603 afin qu'aucune question ne soit retirée de la liste sans le consentement préalable des États Membres concernés, selon les modalités énoncées.

11. Pays fournissant des contingents^a

S/PRST/1994/22 du 3 mai 1994
Déclaration du Président du Conseil
de sécurité

Passe en revue les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix » (S/26450 et Add.1 et 2), y compris les facteurs à prendre en compte lorsque la mise en train d'une nouvelle opération de maintien de la paix est envisagée, et les échanges accrus entre le Conseil et les États qui fournissent des contingents.

S/PRST/1994/62 du 4 novembre 1994
Déclaration du Président du Conseil
de sécurité

Contient une liste des procédures relatives aux réunions entre les membres du Conseil, les pays fournissant des contingents et le Secrétariat. Indique que le calendrier prévu des réunions avec les pays fournissant des contingents figure dans les prévisions mensuelles provisoires concernant les travaux du Conseil et la date et le lieu de chacune des réunions dans le *Journal des Nations Unies*. Annulée et remplacée par le document S/PRST/1996/13.

^a Les documents de cette section doivent être examinés à la lumière de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) qui définit la structure, les procédures et la documentation des réunions avec les pays fournissant des contingents.

S/PRST/1996/13 du 28 mars 1996
Déclaration du Président du Conseil
de sécurité

Énonce de nouveaux arrangements aux fins de l'amélioration des réunions entre les pays fournissant des contingents, les membres du Conseil et le Secrétariat. Retient l'idée selon laquelle les réunions avec les États fournissant des contingents devraient être indiquées dans les prévisions mensuelles provisoires, le *Journal* et le rapport annuel.

S/1998/1016 du 30 octobre 1998
Note du Président du Conseil de sécurité

Préconise que les textes des déclarations des États fournissant des contingents et des exposés faits par le Secrétariat lors des réunions avec ces États ainsi que des notes d'information hebdomadaires concernant les opérations sur le terrain soient diffusés auprès des États fournissant des contingents. Prévoit que les organes et organismes compétents des Nations Unies et les autres États Membres pourront être invités aux réunions avec les pays fournissant des contingents, le cas échéant.

S/PRST/2001/3 du 31 janvier 2001
Déclaration du Président du Conseil
de sécurité

Souligne qu'il convient de mettre en œuvre les dispositions de la résolution 1327 (2000), ainsi que des déclarations publiées sous les cotes S/PRST/1996/13 et S/PRST/1994/22. Décide de mettre en place un Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui s'occupera à la fois des questions générales de maintien de la paix relevant des attributions du Conseil et des aspects techniques des diverses opérations de maintien de la paix.

S/2002/56 du 14 janvier 2002
Note du Président du Conseil de sécurité

Prévoit la convocation de réunions conjointes du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix et des pays fournissant des contingents, en tant que mécanisme supplémentaire de renforcement de la coopération avec les pays fournissant les contingents au sujet d'opérations de maintien de la paix particulières.

S/2002/964 du 27 août 2002
Note du Président du Conseil de sécurité

Définit les critères de participation aux séances privées du Conseil et aux réunions de consultation avec les pays fournissant des contingents au titre de la résolution 1353 (2001) (annexe II, sect. A et B).
